

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: SOVR : Société des officiers du Valais romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Information – SOVR

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DU VALAIS ROMAND

Le rédacteur responsable: Major EMG Jean-Pierre Seppey

24, rue Ritz – 1950 Sion – Tél. 027/323 20 06 – Fax 027/327 60 00

Opération «BLANCO»

Pour paraître intelligent, rien de tel que de poser des questions fondamentales du type: l'armée est-elle encore nécessaire? Ou mieux, compte tenu de l'évolution géopolitique, quelle est la raison d'être de l'armée de milice? Plus fin encore, il faut assaisonner ses interrogations de paradoxes qui incluent dans la question feinte la réponse attendue: l'armée ne serait-elle pas à la recherche d'adversaires? Mais parfois les caprices de la nature nous font sortir des commodités de la conversation et nous rappellent que les faits sont têtus.

■ Maj Pascal Gross¹

Alarme!

Les chutes de neige ininterrompues font craindre des avalanches sur l'ensemble du Valais. Le vendredi 19 février 1999, la commission cantonale des dangers d'avalanche demande des hélicoptères militaires en renfort pour faire des reconnaissances. Le commandant de la brigade territoriale 10, le brigadier Fellay, organise la mise à disposition d'une *Alouette 3* en aide spontanée; malheureusement, les conditions atmosphériques détestables ne permettent pas ce vol. La situation évolue négativement, l'enneigement est extraordinaire. Il est décidé de constituer des pools de réserve de matériel avalanche dans les arsenaux de Sion, Saint-Maurice et Brigue. A 22 h 15 le 22 février 1999, le commandant de la brigade est averti qu'une avalanche est descendue sur le village d'Evolène.

Aide spontanée

Immédiatement, les dispositions sont prises pour engager la colonne de secours de la région Corps de gardes-fortifications 2; une demande d'aide spontanée est formulée pour engager des moyens supplémentaires sur le sinistre d'Evolène.

La cp III de l'Ecole de recrues fort 58 est mise sur pied à 1 h du matin. Elle est prête à se déplacer sur Evolène et à être engagée au profit de l'échelon de conduite civile. La sécurité sur le cheminement et sur le cône d'avalanche n'étant pas assurée, il faut renoncer à une action de nuit.

Simultanément, la situation dans la vallée de Conches s'est aggravée le lundi 22 février: plus d'électricité, plus de téléphone, plus de route. Les villages sont isolés les uns des autres. La commission cantonale des dangers d'avalanche souhaite engager des hélicoptères dans cette région. De plus, une

avalanche est descendue dans le village de Lourtier, dans la vallée de Bagnes. La vallée du Rhône n'est pas épargnée, une avalanche a détruit des vignes à Fully. D'autres vallées sont touchées, heureusement moins lourdement, les états-majors civils locaux se mobilisent. Le matériel avalanche (sondes, *Barivox*, appareils de recherche de personnes, pelles à neige, tentes à chevaux) est mis à la disposition des autorités civiles.

Engagement subsidiaire d'appui

Mardi 23 février: la situation sur le front des intempéries demande une mobilisation plus importante des moyens civils et militaires. La cellule de secours en cas de catastrophe est mise sur pied. Le commandant de la brigade territoriale 10 mobilise également un état-major réduit d'aide en cas de catastrophe composé de 6 officiers supérieurs.

¹Officier de renseignement à l'état-major de la brigade territoriale 10.



Du mardi 23 février au lundi 1^{er} mars, un nombre impressionnant d'heures de vol, tant militaires que civiles, est effectué. La coordination de l'engagement des hélicoptères est assumée par le chef «Transport aérien» de la brigade territoriale 10, le major Gaillard. Les missions principales effectuées sont des reconnaissances, l'évacuation des personnes et le transport de matériel.

Un appui médical est fourni dans la vallée de Conches, 4 médecins et 10 soldats du régiment d'hôpital 9 sont engagés au profit de la population civile.

Le groupe de DCA moyenne 43 accomplit son cours de répétition en Valais. La totalité de ses effectifs, soit environ 150 hommes, sont entièrement engagés au profit des autorités civiles. Ses missions sont principalement le renfort de la police cantonale pour la sûreté des barrages routiers et des zones sinistrées.

Le détachement des spécialistes montagne de la division de montagne 9, fort de 68 militaires, aide les autorités civiles à Evolène, à Leukerbad et dans la région de Fiesch.

Du matériel de transmission est mis à disposition des autorités civiles, des tentes à chevaux sont montées à Châteauneuf pour servir d'écuries de secours.

Parmi le matériel engagé, 38 groupes électrogènes ont été répartis dans les villages de la vallée de Conches, isolés du reste du monde et sans électricité, c'est-à-dire, la plupart du temps, sans chauffage.



Conséquences d'une avalanche. (Photo: Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais).

Malheureusement, un accident d'hélicoptère dans le Mattertal provoque la mort de 3 personnes engagées dans la lutte contre les dégâts dus aux intempéries. Ainsi, les noms de Léonard Burrin, pilote d'Air-Glacier, Jimmy Delaloye, ingénieur cantonal, et Philippe Zurbriggen, ingénieur du Haut-Valais, viennent s'ajouter à la liste déjà longue des 12 victimes de l'avalanche d'Evolène, dont certains corps ne seront retrouvés que bien plus tard.

Engagement au profit de civils

La nouvelle vague de précipitations, annoncée pour le samedi 1^{er} mars, n'a pas touché le Valais. La situation sur le front des intempéries s'est détendue. La cellule de secours en cas de catastrophe est relevée de sa mission, toutes les demandes de moyens et d'aide militaire suivent dès lors la procédure de cheminement conforme à l'Ordonnance sur l'engagement des militaires au profit des civils mais, à nouveau, l'armée apportera sa contribution pour

réparer les dégâts qui se chiffrent par centaines de millions de francs.

Lors d'événement extraordinaire, tels que les intempéries de février 1999, une étroite collaboration entre les autorités civiles et l'armée est absolument nécessaire, pour faire face au désarroi et à l'extrême dépendance de notre société vis-à-vis des moyens techniques modernes... La collaboration est grandement facilitée lorsqu'on se connaît et lorsqu'on s'est exercé au préalable. Elémentaire, direz-vous. Certaines choses vont sans le dire mais vont encore mieux si on le dit!

L'efficacité de l'engagement de l'armée pour soulager les maux qu'ont endurés certains hôtes et habitants du Valais a été unanimement reconnue par la presse. Les militaires étaient efficaces et discrets. Savourons ce compliment dont la rareté fait le prix. Rappelons modestement que, pour être rapide et efficace dans l'action, il faut s'exercer. Les Romains le savaient déjà: en latin, armée se dit «exercitus».